



Offre spéciale relative à l'Avantage CIBC^{MC} pour les jeunes

Modalités

Cette offre est destinée aux résidents canadiens âgés de 18 ans ou moins et est régie par les lois canadiennes.

1. Offre

L'Offre spéciale relative à l'Avantage CIBC^{MC} pour les jeunes (l'« **Offre** ») commence le 22 septembre 2020 à 00 h 01 (HE). L'Offre consiste en une prime en argent de 25 \$ (la « **Prime en argent** ») pour l'ouverture d'un Compte Croissance supérieure CIBC assorti de l'Avantage CIBC pour les jeunes (le « **Compte** ») pour la première fois. L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « **Banque CIBC** ») et peut être modifiée ou retirée en tout temps, sans préavis.

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada âgés de 18 ans ou moins qui ne sont pas titulaires (ni cotitulaires) d'un compte-chèques CIBC ou d'un Compte, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucune autre offre, à aucune autre prime, ni à aucun autre rabais lié à un compte de dépôt personnel. Les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité susmentionnées (ou, dans le cas d'un jeune bénéficiaire d'un compte en fiducie, le jeune satisfait aux exigences d'admissibilité) et respectent les présentes Modalités, tel que le détermine la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme des « **Clients admissibles** ». Dans le cas des comptes conjoints, au moins un titulaire de compte doit être un Client admissible pour être admissible.

3. Exigences de l'offre

Pour être admissible à l'Offre et recevoir la Prime en argent, un Client admissible (ou le fiduciaire du jeune, en son nom) doit effectuer les étapes suivantes :

Étape 1 : Ouvrir un compte.

Si le Compte est ouvert par l'intermédiaire de Services bancaires téléphoniques ou en ligne, le Client admissible doit fournir une preuve d'âge et sa signature (s'il y a lieu) à un centre bancaire CIBC dans un délai de 30 jours après l'ouverture du compte.

Étape 2 : Fournir une adresse de courriel valide appartenant à l'un des titulaires de compte au moment d'ouvrir le Compte, si aucune n'a encore été fournie. L'adresse de courriel doit demeurer au dossier et être valide pendant au moins un (1) an.

4. Limites de l'offre

Une (1) seule Prime en argent de 25 \$ est offerte par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime en argent de 25 \$ est offerte par Compte. Si la Banque CIBC découvre qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse de courriel ou d'un autre élément d'information dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que le détermine la Banque CIBC à sa seule discrétion).

5. Exécution et modalités de l'offre

Si un Client admissible a droit à la Prime en argent, cette Prime en argent sera créditée directement à son Compte dans les quatre (4) à huit (8) semaines suivant la date d'ouverture du compte et après que le Client admissible aura satisfait aux exigences applicables décrites dans les présentes Modalités.

La Prime en argent est assujettie à la condition (la « **Condition de prime en argent** ») suivante : le Compte doit rester ouvert et actif et ne pas être converti pendant au moins une (1) année à partir de la fin du mois au cours duquel il a été ouvert. Si cette condition n'est pas respectée, un Client admissible pourrait être exclu (un « **Client disqualifié** ») et n'aura pas droit à la Prime en argent. Si la Prime en argent a déjà été accordée à un Client

Offre spéciale relative à l'Avantage CIBC^{MC} pour les jeunes

disqualifié, la Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, d'imputer au Compte disqualifié un montant de 25 \$ CA ou de lui envoyer une facture pour ledit montant. La Prime en argent doit être acceptée telle quelle et ne peut être transférée ni cédée. Aucun remplacement de prime en argent ne sera autorisé.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions de la Banque CIBC relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, le Client admissible accepte d'être lié juridiquement par les présentes Modalités.

La Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. La Banque CIBC se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne si elle constate ou croit (selon une preuve ou un autre renseignement transmis à la Banque CIBC ou découvert par celle-ci de quelque façon que ce soit) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter le site cibc.com/francais pour savoir quelles modifications ont pu être apportées aux présentes Modalités. À l'exception des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément que la Banque CIBC, ses mandataires et ses représentants peuvent conserver, communiquer, utiliser et divulguer les renseignements personnels soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (accessible au cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html). Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne souhaitent pas fournir leur adresse de courriel ne seront pas admissibles à l'Offre, mais pourront tout de même ouvrir un Compte Intelli CIBC assorti des avantages du Programme Intelli CIBC pour étudiants. Les Clients admissibles qui ont reçu l'Offre peuvent se désabonner aux courriels de marketing connexes en cliquant sur le bouton « Se désabonner » dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

^{MC} Marque de commerce de la Banque CIBC.

Le logo CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.